



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 122879

Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'avenir des centres de soins infirmiers. En effet, ces derniers font face à de sérieuses difficultés financières, à la suite notamment de l'application de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 sur la rénovation de l'action sociale et médico-sociale. À la faveur de l'action conjuguée de nombreuses associations et d'élus, l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) a été diligentée par le ministère pour mener à bien une mission d'étude des centres de soins infirmiers et de leur financement. Un rapport lui a été remis en novembre 2006, qui préconise plusieurs actions prioritaires dans le but de pérenniser ces structures, qui apparaissent comme des acteurs incontournables de l'offre de soins infirmiers ambulatoires. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre sur la base de ce rapport afin de sauvegarder les centres de soins infirmiers et de conforter leur action.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122879

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2007, page 4238